

## Coordination Santé Mentale de l'Ain

*Porté par le Centre Psychothérapique de l'Ain*

# Evaluation

Conseil Local de Santé Mentale d'Oyonnax-Bellignat

*De son développement à la mise en œuvre de sa feuille de route*

*2020 - 2023*



**Autrice** : Marina PEUVERGNE, coordinatrice du CLSM d'Oyonnax-Bellignat

**Sous la responsabilité** de Sonia CORTEL, responsable de la Coordination  
santé mentale de l'Ain

## Remerciements

---

Nous remercions l'ensemble des personnes ayant participé et soutenu la démarche CLSM, que ce soit dans sa phase de diagnostic, dans sa gouvernance, dans l'élaboration de la feuille de route, dans sa mise en œuvre et dans l'évaluation du dispositif.

Nous remercions plus particulièrement l'ARS, le CPA, la ville d'Oyonnax et la ville de Bellignat qui ont permis au CLSM d'exister en participant à son fonctionnement, tant sur le plan financier que technique.

En effet, la mobilisation des villes d'Oyonnax et de Bellignat a été particulièrement aidante pour la mise en place effective des actions du CLSM, qu'il s'agisse de moyens matériels mis à disposition (salle de réunion, collation, soutien logistique...) ou de l'enveloppe « actions CLSM ».

Le positionnement des élus et des techniciens des communes au sein du CLSM a également permis que les travaux et les dépenses engagés viennent concrétiser les réflexions travaillées et co-construites avec les acteurs de terrain au fur et à mesure des groupes de travail, qui le ressentent. Nous vous en remercions pour cela.

La mobilisation des différentes structures partenaires permet au CLSM de vivre : rien ne pourrait être fait sans eux. Merci.

# SOMMAIRE

---

<b>Remerciements</b> .....	<b>2</b>
<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>1</b>
<b>Préambule</b> .....	<b>2</b>
<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>3</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>4</b>
<b>Qu'est-ce qu'un conseil local de santé mentale ?</b> _____	<b>4</b>
<b>Bilan du CLSM</b> .....	<b>6</b>
<b>1. Définition de la feuille de route</b> _____	<b>6</b>
1.1. Synthèse du diagnostic.....	6
1.2. Définition des axes stratégiques et plan d'actions 2022-2023 du CLSM.....	7
1.3. Cadre logique du Conseil Local de Santé Mentale .....	9
<b>2. Méthode d'évaluation</b> _____	<b>11</b>
2.1. Présentation de la démarche : pourquoi une évaluation ?.....	11
<b>3. Evaluation du CLSM : présentation des résultats</b> _____	<b>13</b>
3.1. Objectif spécifique 1 : Renforcer la dynamique locale/départementale en santé mentale.....	13
3.2. Objectif spécifique 2 : Mettre en œuvre une observation en santé mentale sur un territoire donné.....	21
<b>Discussion et perspectives 2024</b> .....	<b>30</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>I</b>
<b>Annexe I : Gouvernance : membres du comité de pilotage et du comité technique</b> _____	<b>I</b>
<b>Annexe II : Evaluations des actions : PSSM, journée de déstigmatisation des troubles psychiques, évènement « démêlons le vrai du faux » (dont création d'un jeu), sensibilisation de l'UNAFAM, formation secret professionnel et travail interinstitutionnel</b> _____	<b>I</b>
<b>Annexe III : Documents autour de l'instance ressource « logement-hébergement et santé mentale »</b> _____	<b>I</b>
<b>Annexe IV : Programme des SISM départemental 2022 et 2023</b> _____	<b>I</b>
<b>Annexe V : Communications sur le CLSM : articles du Progrès et d'Inter'action 01 ; communication des actions : affiches et flyers évènementiels réalisés (évènements grand public)</b> _____	<b>I</b>
<b>Annexe VI : Questionnaire d'évaluation du dispositif</b> _____	<b>I</b>

## Préambule

---

Ce document constitue un bilan du fonctionnement du Conseil local de santé mentale d'Oyonnax-Bellignat, depuis sa phase de développement à ce jour (septembre 2020 à décembre 2023).

Le CLSM s'est notamment développé et affirmé via la mise en place d'instances telles que des comités de pilotage, des comités techniques, des groupes de travail et une assemblée plénière. Des réunions de concertation et de réflexion, dits « groupes de travail », ont permis au CLSM d'agir concrètement pour répondre aux besoins locaux. C'est ainsi que plusieurs événements tels que des sensibilisations et des formations ont eu lieu, et sous différents formats. Des instances ressources ont également vues le jour. N'oublions pas de citer les réflexions et le travail support annexes, nécessaires au bon fonctionnement du CLSM et de sa dynamique.

Ce document est une évaluation du dispositif CLSM en tant que tel. Il n'évalue pas les actions qui ont été mises en œuvre en tant que telles, bien qu'il en fait référence.

Il a pour ambition de valoriser quantitativement et qualitativement le processus de mise en œuvre des différentes initiatives et projets portés par le CLSM et ses partenaires.

Nous espérons que ce document permettra de donner une vision globale et éclaircie de la démarche CLSM, et que celle-ci pourra être poursuivie pour les années à venir.

## GLOSSAIRE

---

ADESSA	Association départementale d'éducation sanitaire et sociale de l'Ain
ADSEA	Association de sauvegarde de l'enfant à l'adulte
ARS	Agence régionale de santé
ASV	Atelier santé ville
CCAS	Centre communal d'action sociale
CCOMS	Centre collaborateur de l'OMS
CLS	Contrat local de santé
CLSM	Conseil local de santé mentale
CHHB	Centre hospitalier du Haut-Bugey
CMP	Centre medico-psychologique
COSM 01	Coordination santé mentale de l'Ain
CPA	Centre psychothérapique de l'Ain
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPTS	Communauté professionnelle territoriale de santé
CSCJP	Centre socio-culturel Jacques Prévert
DAC	Dispositif d'appui à la coordination
E2C	Ecole de la 2 <sup>ème</sup> chance
GT	Groupe de travail
HAS	Haute autorité de Santé
MDA	Maison des adolescents
NPNRU	Nouveau programme national de renouvellement urbain
ORS	Observatoire régional de santé
PSSM	Premiers secours en santé mentale
PTSM	Projet territorial de santé mentale
SISM	Semaines d'information en santé mentale
UNAFAM	Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques
ZEST	Zone d'expression contre la stigmatisation

## Introduction

---

### Qu'est-ce qu'un conseil local de santé mentale ?

Le développement des **Conseils Locaux de Santé Mentale** (CLSM) donne suite à plusieurs incitations historiques, notamment de la Circulaire du 15 janvier 1974, du Rapport Couty en 2009, du Rapport du Haut Conseil de Santé Publique (2011), du Plan de Santé Mentale (2011-2015), du Discours de la Ministre de la Santé, Marisol Touraine, en 2013, du Rapport Robiliard en décembre 2013, et enfin du Rapport Devictor en 2014.

C'est finalement dans le cadre de la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et suite à l'instruction de la DGS et de la CGET du 30 septembre 2016 relative à la consolidation et à la généralisation des CLSM dans le cadre des contrats de ville, que s'inscrivent pleinement le développement des CLSM.

Les CLSM sont définis comme des « **espaces de concertation et de coordination** entre les élus, la psychiatrie, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire. Ils [ont] pour objectif de **définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées**. [Ils permettent] une **approche locale et participative** concernant la prévention et le parcours de soins, associent les acteurs sanitaires et sociaux et toute personne intéressée du territoire et définissent des objectifs stratégiques et opérationnels » (« Les conseils Locaux de Santé Mentale – Centre National de Ressources et d'Appui aux CLSM »).

Ces éléments traduisent la nécessité de développer des CLSM sur les territoires, et notamment dans l'Ain où seul deux CLSM sont actifs à ce jour. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Projet Territorial de Santé Mentale de l'Ain (PTSM01) soutient une action qui est de développer les CLSM sur le territoire de l'Ain.

La **démarche partenariale** qu'enclenchent les CLSM leur permet de fonctionner de façon optimale. Ils sont garants de la **promotion et de la prévention en santé mentale**, luttent contre la stigmatisation en santé mentale, favorisent l'insertion sociale, l'autonomie et la pleine citoyenneté des usagers, et permettent l'accès aux soins psychiatriques et la continuité des soins. Enfin, ils font office d'observatoire en santé mentale sur le ou les territoires qu'ils couvrent (Figure 1).

Enfin, un CLSM répond à une logique **communautaire** : il vise le développement social, la justice sociale et l'empowerment<sup>1</sup> via la participation active des personnes concernées et leur collaboration à toutes les étapes de la démarche.

---

<sup>1</sup> « La notion d'Empowerment articule 2 dimensions : celle du pouvoir, qui constitue la racine du mot, et celle du processus d'apprentissage pour y accéder. Ce processus est à la fois individuel, collectif et politique. Il implique une démarche d'autoréalisation et d'émancipation des individus, de reconnaissance des groupes ou des communautés et de transformation sociale ». (Santé Publique France, entretien avec Marie-Hélène Bacqué, sociologue ; décembre 2018\_pp. 18).

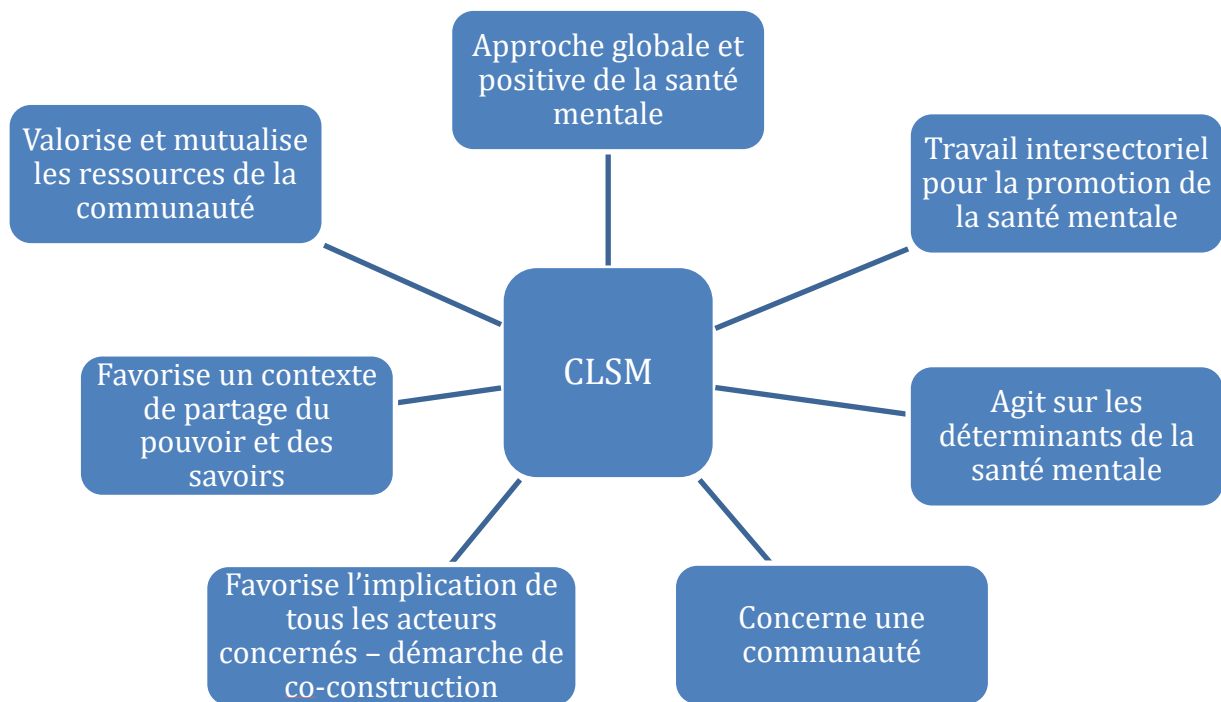


Figure 1 : Approche communautaire des CLSM

S'appuyant sur les ressources locales, les CLSM permettent une approche transversale et décloisonnée des différents champs car ils prennent en compte les déterminants de la santé mentale.

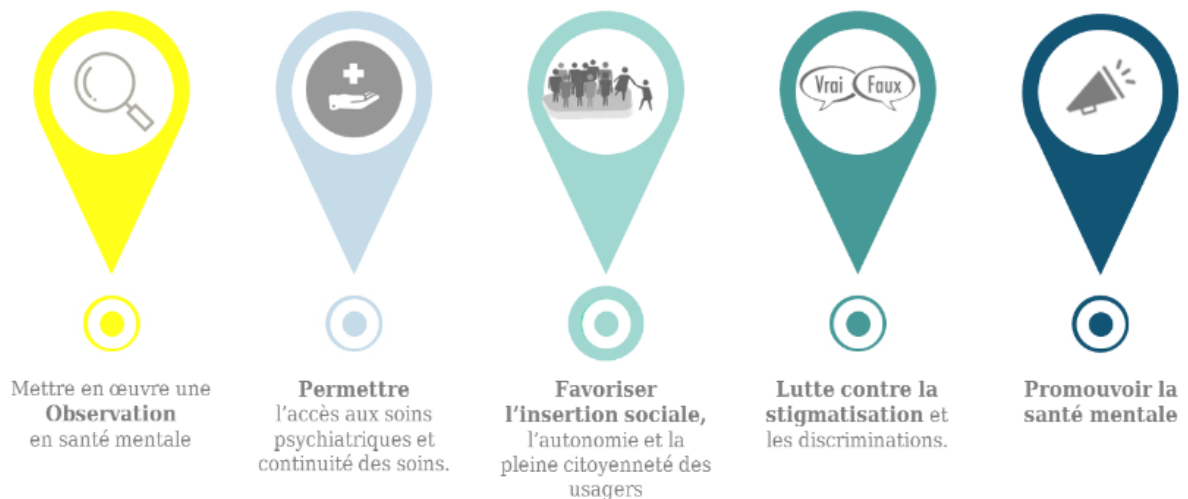


Figure 2 : Schéma des objectifs stratégiques des CLSM

## **Bilan du CLSM**

---

### **Temps de coordination dédié au CLSM d'Oyonnax-Bellignat**

La coordination du CLSM est assurée par le service de la Coordination Santé mentale de l'Ain, porté par le Centre psychothérapique de l'Ain.

0,5 ETP sont alloués à la coordination du dispositif (mi-temps de coordinatrice).

Cette coordination est soutenue par la responsable du service, notamment à travers des points de suivi et des réunions d'équipe.

En 2023, la coordinatrice du CLSM a accompagné un stagiaire en psychologie dans la mise en œuvre d'une partie de la feuille de route. Celui-ci a été présent à temps partiel de janvier à avril 2023.

### **Budget dédié pour le CLSM d'Oyonnax-Bellignat**

L'ARS alloue un budget de 32 000 € par an.

Le CPA co-finance le poste de coordinatrice. Il met également à disposition le matériel nécessaire pour les missions (prêt d'une voiture, téléphonie, ordinateur, papeterie).

La ville d'Oyonnax alloue un budget de 5000€ par an pour la mise en place d'actions et pour le fonctionnement du CLSM.

La ville de Bellignat alloue un budget de 1000€ par an pour la mise en place d'actions et pour le fonctionnement du CLSM.

Au total, le CLSM a utilisé 10 274 € sur les 12 000 accordés pour financer des actions en 2022 et 2023.

La Maison des Adolescents a mis à disposition son local à raison de 2 jours par semaine, pour la coordinatrice en 2021.

Le Centre médico-psychologique adultes d'Oyonnax (du CPA) met à disposition un bureau pour la coordinatrice, à raison d'un à 2 jours par semaine, depuis 2022.

## **1. Définition de la feuille de route**

### **1.1. Synthèse du diagnostic**

Le diagnostic a permis de mieux repérer l'offre de soin et d'accompagnement en santé mentale sur le territoire, de connaître les dispositifs et les partenariats présents, de connaître les difficultés que rencontrent les acteurs locaux en santé mentale. Ce diagnostic a permis de mettre en évidence que bien qu'il y ait un partenariat interprofessionnel déjà présent, l'ensemble des acteurs a fait part de la nécessité et de la volonté de mieux se connaître pour renforcer le travail en réseau en santé mentale, en coordonnant leurs pratiques.



Plus précisément, le diagnostic a permis de mettre en avant les différentes problématiques en termes de santé mentale identifiées par les professionnels dans leur pratique quotidienne, et auprès de la population qu'ils accompagnent au quotidien (figure 2) ; les différentes ressources et opportunités présentes sur le territoire ; ainsi que l'impact des défis du XXIème siècle sur la santé mentale (et les initiatives territoriales qui répondent à ces défis).

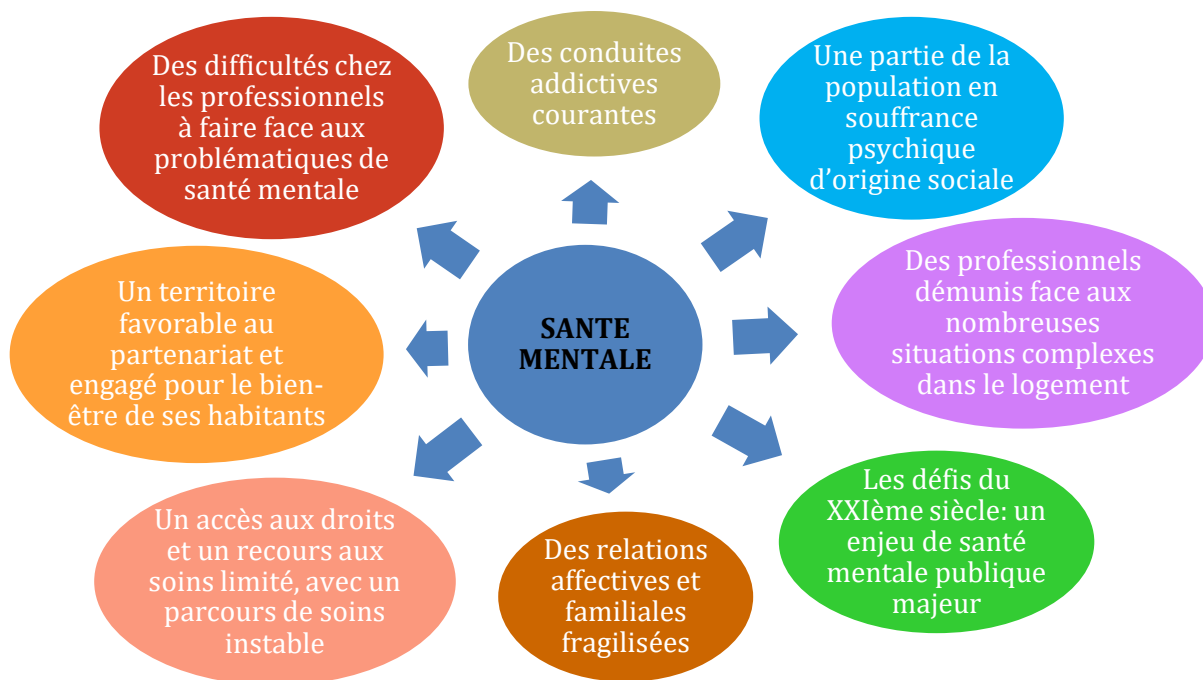


Figure 2 : Synthèse des problématiques identifiées

Compte-tenu de ces éléments, le CLSM s'avère donc être une ressource permettant aux acteurs locaux de disposer d'un espace de partage, de réflexion, de coopération, et de co-construction de projets en santé mentale à déployer sur le territoire.

## 1.2. Définition des axes stratégiques et plan d'actions 2022-2023 du CLSM

Le 30 mars 2021 s'est tenu le premier comité de pilotage du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) d'Oyonnax-Bellignat.

Six axes thématiques ont été retenus par la comité de pilotage du CLSM le 30 mars 2021 pour donner forme à la feuille de route.

Celle-ci s'organise autour d'un plan d'actions (déclinaison opérationnelle des axes) au regard d'objectifs définis, répondant aux problématiques identifiées dans le diagnostic territorial réalisé.

Ce plan d'actions a été élaboré collectivement pour chaque axe de travail retenu. Cette co-construction assure que les actions inscrites répondent bien aux priorités énoncées par les acteurs territoriaux. Enfin, cette feuille de route rappelle le schéma de gouvernance du CLSM d'Oyonnax-Bellignat et les moyens de financement alloués.

Tableau 1 : Schéma du plan d'actions synthétisé

Prévention de la souffrance psychique et insertion socio-professionnelle	Accès aux droits et aux soins	Logement-hébergement et santé mentale	Cohésion sociale et résilience urbaine	Parentalité, enfance, adolescence	Axe transversal
<p><input type="checkbox"/> Mettre en place plusieurs stratégies d'action pour agir contre la stigmatisation en santé mentale</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>* Sensibiliser / former à la santé mentale</p> <p><input type="checkbox"/> * Organiser des évènements variés</p> <p>* Permettre la rencontre entre personnes vivant avec un trouble psychique et des personnes à priori non-concernées</p>	<p><input type="checkbox"/> Mettre à disposition des partenaires un document synthétisant les différents leviers pour limiter le non-respect des RDV programmés (adhésion au dispositif)</p>	<p><input type="checkbox"/> Mettre en place une instance de réflexion multipartenariale autour des "situations complexes"</p> <p><input type="checkbox"/> Soutenir la mise en place des appartements de transition du CMP, dans une logique de parcours d'inclusion dans la cité des personnes vivant avec un trouble psychique</p> <p><input type="checkbox"/> Accompagner les maîtres d'œuvre du territoire et les conseils citoyens dans les réflexions et les projets en lien avec l'environnement et le cadre de vie des habitants, de sorte à en faire des lieux favorables à la santé mentale</p>	<p><input type="checkbox"/> Mettre en place un groupe de réflexion pour penser la participation inclusive</p> <p><input type="checkbox"/> Observer la dynamique de groupe et conseiller les animateurs si besoin</p> <p><input type="checkbox"/> Construire un/des outils d'enquête pour observer et comprendre comment le jardin partagé peut influencer les comportements de cohésion sociale et le sentiment de bien-être. Valoriser les résultats observés</p>	<p><input type="checkbox"/> Soutenir le développement des "cafés partenaires" de la MDA (instance de réflexion et de coordination multipartenariale autour des thématiques de parentalité/adolescence)</p> <p><input type="checkbox"/> Mettre en place des actions selon les thématiques prioritaires identifiées par les partenaires</p>	<p><input type="checkbox"/> Participer au groupe de travail "mise en réseau des professionnels" du CLS</p> <p><input type="checkbox"/> Créer un onglet spécifique CLSM dans l'annuaire du CLS</p> <p><input type="checkbox"/> Valoriser le CLSM dans le site web du PTSM</p> <p><input type="checkbox"/> Diffuser 3 newsletters par an – commune ASV-CLS-CLSM</p> <p><input type="checkbox"/> Mettre en place des journées interprofessionnelles sur une thématique de santé/santé mentale (cadre CLS)</p> <p>Soutenir méthodologiquement les acteurs ;</p> <p><input type="checkbox"/> Participer à des rencontres nécessitant un étayage, un regard complémentaire en santé mentale</p>

### 1.3. Cadre logique du Conseil Local de Santé Mentale

**Objectif général** : Préserver et améliorer la santé mentale de la population d'un territoire donné via la coordination d'un CLSM

**Objectif spécifique 1** : Renforcer la dynamique locale/départementale en santé mentale

**Objectif opérationnel 1.1** : Créer/Création d'instances de concertation (comité de pilotage, assemblée plénière, groupe de travail)

**Objectif opérationnel 1.2** : Création d'une identité commune, d'une culture commune en santé mentale

**Objectif opérationnel 1.3** : Animer/Animation d'une instance de concertation (comité de pilotage, assemblée plénière, groupe de travail)

**Objectif opérationnel 1.4** : S'articuler/ Articulation avec les autres dispositifs de coordination en santé (Projet Territorial de Santé Mentale, Ateliers Santé Ville, Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, etc.)

**Objectif opérationnel 1.5** : Valoriser – communiquer sur le dispositif CLSM

**Objectif spécifique 2** : Mettre en œuvre une observation en santé mentale sur un territoire donné

**Objectif opérationnel 2.1** : Mettre en œuvre/mise en œuvre d'un diagnostic des besoins et des attentes des acteurs du territoire ; et des ressources existantes (directement ou via une tierce personne)

**Objectif opérationnel 2.2** : Mettre en œuvre/Mise en œuvre d'une évaluation du dispositif (directement ou via une tierce personne)

**Objectif opérationnel 2.3** : Capter/Assurer une veille/Veille des éléments/informations partenariales/actualités/problématiques lors des échanges formels et informels

**Objectif spécifique 3** : Faciliter l'accès aux soins et la continuité des soins pour la santé mentale

**Objectif opérationnel 3.1** : Communiquer/Communication sur les ressources pour la santé mentale

**Objectif opérationnel 3.2** : mettre en place plusieurs stratégies d'actions pour agir contre la stigmatisation en santé mentale

**Objectif opérationnel 3.3** : réduire le nombre de RDV non-honorés

**Objectif opérationnel 3.4** : soutenir le développement des "cafés partenaires" de la maison des adolescents

**Objectif spécifique 4** : Favoriser l'insertion sociale, l'autonomie et la pleine citoyenneté des habitants

**Objectif opérationnel 4.1** : mettre en place une instance de réflexion partenariale autour des "situations complexes" pour les personnes non inscrites dans un parcours de logement autonome

**Objectif opérationnel 4.2** : soutenir la mise en place des appartements de transition du CMP, dans une logique de parcours d'inclusion dans la cité des personnes vivant avec un trouble psychique

**Objectif opérationnel 4.3** : mettre en place un groupe de réflexion pour penser la participation inclusive

**Objectif spécifique 5** : Favoriser la déstigmatisation et la non-discrimination (équité de traitement)

**Objectif opérationnel 5.1** : Organisation d'évènements par les CLSM dans le cadre des SISM

**Objectif opérationnel 3.2** : mettre en place plusieurs stratégies d'actions pour agir contre la stigmatisation en santé mentale

**Objectif spécifique 6** : Prévenir et promouvoir la santé mentale

**Objectif opérationnel 6.1** : Soutenir/ Soutien (méthodologique, technique, financier) aux acteurs dans leurs projets en lien avec la santé mentale

**Objectif opérationnel 6.2** : accompagner les maîtres d'œuvre du territoire et les conseils citoyens dans les réflexions et les projets en lien avec l'environnement et le cadre de vie des habitants, de sorte à en faire des lieux favorables à la santé mentale

**Objectif opérationnel 6.3** : construire un ou plusieurs outils d'enquête pour observer et comprendre comment le jardin partagé peut influencer les comportements de cohésion sociale et le sentiment de bien-être

**Objectif opérationnel 6.4** : mettre en place des actions selon les thématiques prioritaires identifiées par les partenaires (autour de la parentalité, l'enfance et l'adolescence)

## **2. Méthode d'évaluation**

### **2.1. Présentation de la démarche : pourquoi une évaluation ?**

Le CLSM est un dispositif de politique publique co-financé par l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Centre Psychothérapique de l'Ain (CPA), et soutenue par les communes d'Oyonnax et de Bellignat dans la mise en place d'actions concrètes nécessitant des moyens financiers.

Evaluer le dispositif CLSM revient à informer de son fonctionnement, de ses retombées sur le territoire, et de formuler des suggestions, des recommandations pour le renouvellement d'un tel dispositif sur le territoire.

Cela permet également de mettre en lumière l'ensemble du travail fourni, à la fois par la coordinatrice mais aussi par les acteurs du territoire pour traduire l'intérêt porté à la santé mentale au niveau local, et la forte implication des parties prenantes.

L'ingénierie de l'évaluation du CLSM a été pensée en concertation avec le service de la Coordination Santé Mentale de l'Ain (COSM 01), qui porte l'ensemble des politiques publiques de santé mentale du département de l'Ain, à savoir les CLSM, le Projet territorial de santé mentale (PTSM) et les Semaines d'information en santé mentale (SISM).

Plusieurs réunions de service ont eu lieu pour penser et construire une évaluation en commun de l'ensemble des dispositifs CLSM de l'Ain.

Chaque CLSM a donc une base commune d'évaluation. Toutefois, plusieurs éléments diffèrent de par les objectifs propres à chaque CLSM, inscrits dans leur feuille de route respective.

#### **2.1.1. Eléments d'évaluation**

Sera évalué dans ce rapport le dispositif du CLSM en tant que tel, et non les actions qui déployées (bien que celles-ci seront abordées). L'évaluation des objectifs sera présentée, ainsi que la dynamique de fonctionnement du CLSM. Seront précisés le processus et les résultats.

#### **2.1.2. Population**

L'ensemble des acteurs d'Oyonnax-Bellignat qui ont été rencontrés dans le cadre du diagnostic et qui ont participé au moins à une instance du CLSM sont ciblés pour cette évaluation.

#### **2.1.3. Outils**

Pour répondre à nos critères d'évaluation, nous nous sommes appuyés sur plusieurs documents : feuilles d'émargement, compte-rendu, agenda de la coordinatrice, mails, documents créés dans le cadre du CLSM, fiches projet, sites internet.

Nous avons aussi créé un questionnaire en ligne, disponible ici : <https://forms.office.com/e/JFKK5aHV3j>

Celui-ci vise à interroger les acteurs autour de leur perception de la dynamique du CLSM, leur connaissance de celui-ci, leur place au sein du dispositif et ce qu'ils pensent de l'animation du CLSM.

A noter que les critères d'évaluation apparaîtront spécifiquement pour chacun des objectifs spécifiques présentés ci-dessus.

#### **2.1.4. Procédure**

Nous avons procédé à une recherche des différents documents qui ont fait vivre le CLSM durant la mise en œuvre de la feuille de route.

Pour le questionnaire, celui-ci a été envoyé par mail à l'ensemble des personnes rencontrées dans le cadre du CLSM, que ce soit dans sa phase de développement ou de coordination.

Une relance a été effectuée 1 mois suivant la 1<sup>ère</sup> invitation.

42 acteurs ont répondu au questionnaire.

### 3. Evaluation du CLSM : présentation des résultats

L'évaluation du CLSM concerne la phase de construction et de mise en œuvre de la feuille de route. La période évaluée est de septembre 2020 à décembre 2023.

Dans un souci de lecture simplifiée, les résultats seront présentés sous forme de tableau dans la mesure du possible.

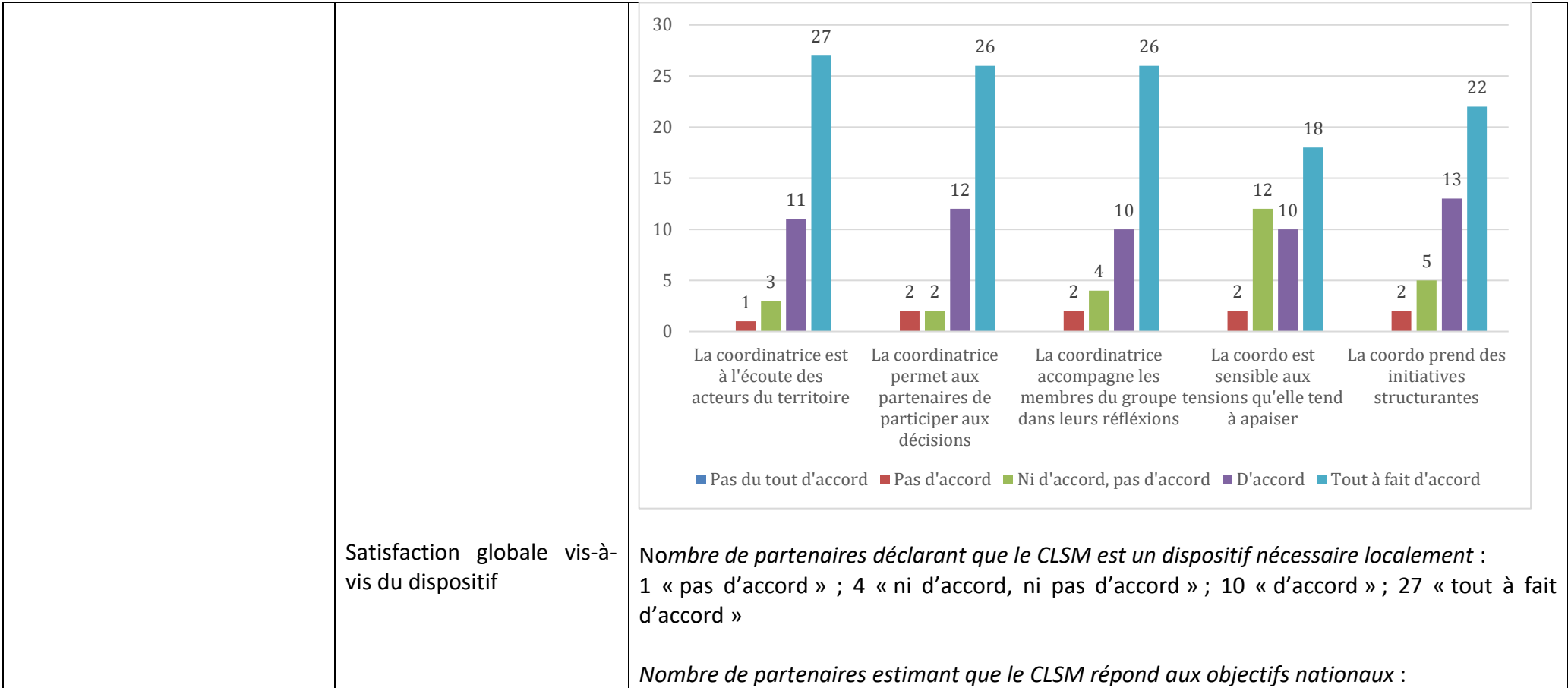
#### 3.1. Objectif spécifique 1 : Renforcer la dynamique locale/départementale en santé mentale

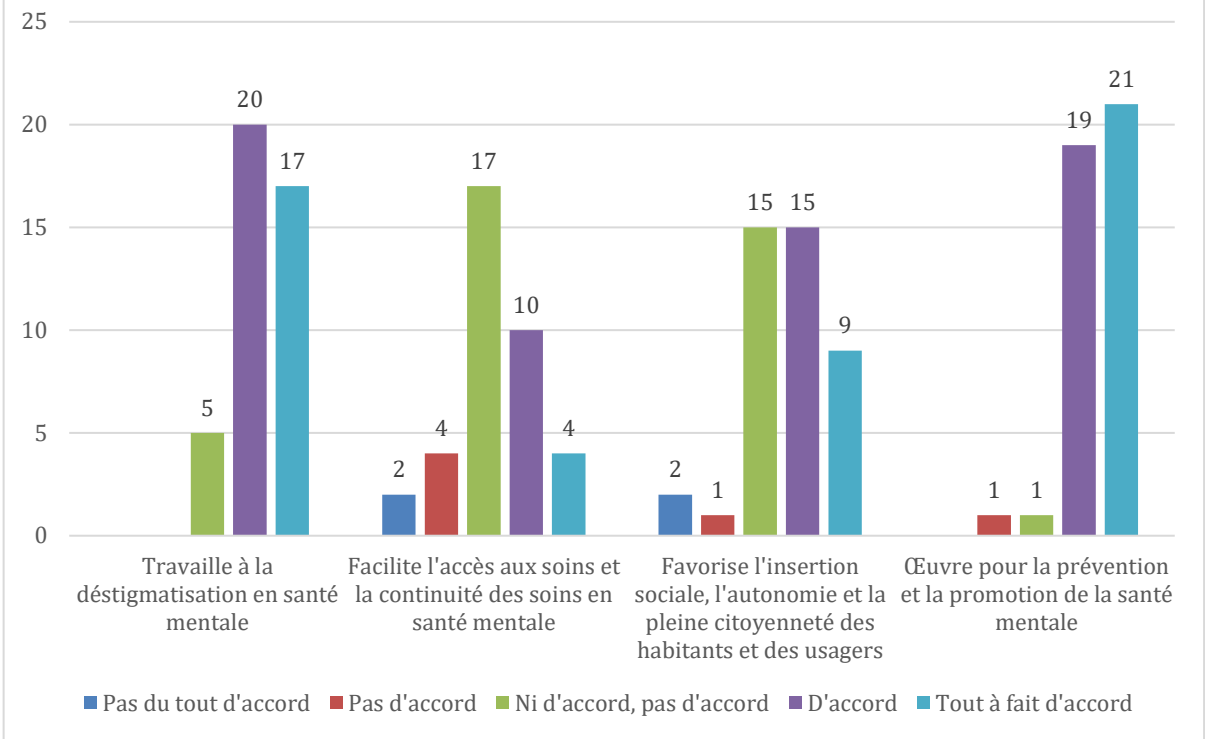
Objectif opérationnel	Critères	Indicateurs et résultats
Créer des instances de concertation (comité de pilotage, assemblée plénière, groupe de travail)	Fréquence des instances de concertation	<p>Nombre de comités de pilotage : 2 (2021 ; 2022)</p> <p>Nombre d'assemblées plénières : 1 (2022)</p> <p>Nombre de comités techniques : 6</p> <p>Nombre de groupes de travail organisés par le CLSM, par axe thématique :</p> <p><b>Axe 1 « prévention de la souffrance psychique et insertion socio-professionnelle »</b> : 2 pour définir la feuille de route ; 4 pour les SISM 2023</p> <p><b>Axe 2 « Logement-hébergement et santé mentale »</b> : 1 pour définir la feuille de route ; 5 pour la création de l'instance « situations complexes »</p> <p><b>Axe 3 « Cohésion sociale et résilience urbaine »</b> : 2 pour définir la feuille de route ; 3 groupes de travail</p> <p><b>Axe 4 « Parentalité, enfance et adolescence »</b> : 2 pour définir la feuille de route ; 5 réunions de concertation</p>
	Participation des acteurs du territoire dans les instances	<p>Nombre d'acteurs qui constituent le comité de pilotage : 27 (détail des participants en annexe)</p> <p>Nombre des acteurs qui ont participé à l'assemblée plénière : 47 participants. Celle-ci était aussi ouverte aux habitants.</p> <p>Nombre des acteurs qui constituent le comité technique : 9 (détail des participants en annexe)</p> <p>Nombre d'acteurs qui ont participé aux groupes de travail, par axe thématique :</p> <p><b>Axe 1 « prévention de la souffrance psychique et insertion socio-professionnelle »</b> : au total, plus de 20 acteurs différents</p> <p><b>Axe 2 « Logement-hébergement et santé mentale »</b> : au total, plus de 30 acteurs différents</p>

		<p>Axe 3 « Cohésion sociale et résilience urbaine » : au total, 10 acteurs différents</p> <p>Axe 4 « Parentalité, enfance et adolescence » : au total, plus de 20 acteurs différents</p>
Création d'une identité commune, d'une culture commune en santé mentale	Dynamique de groupe	<p>Nombre de partenaires qui éprouvent un intérêt à participer aux réunions du CLSM : 1 « pas du tout d'accord » ; 4 « ni d'accord, ni pas d'accord » ; 17 « d'accord » ; 20 « tout à fait d'accord »</p> <p>Participation aux différentes instances du CLSM : 90% des répondants ont participé à au moins une réunion ou action du CLSM</p> <p>Satisfaction de la dynamique partenariale du CLSM :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'item « <i>je suis satisfait de la dynamique partenariale du CLSM</i> » : 5 « ni d'accord, ni pas d'accord » ; 16 « d'accord » ; 21 « tout à fait d'accord »</li> <li>• A l'item « <i>le CLSM améliore la capacité des membres à travailler ensemble sur la durée</i> » : 7 « ni d'accord, ni pas d'accord » ; 20 « d'accord » ; 15 « tout à fait d'accord »</li> </ul> <p><i>Nombre de partenaires ayant la sensation que le CLSM les a aidés à renforcer leur travail en réseau en santé mentale</i> : 1 « pas du tout d'accord » ; 2 « pas d'accord » ; 9 « ni d'accord, ni pas d'accord » ; 17 « d'accord » ; 13 « tout à fait d'accord »</p> <p><i>Nombre de partenaires déclarant avoir amélioré ses relations partenariales</i> : 1 « pas du tout d'accord » ; 1 « pas d'accord » ; 11 « ni d'accord, ni pas d'accord » ; 20 « d'accord » ; 9 « tout à fait d'accord »</p>
	Sentiment d'appartenance au réseau CLSM	<p><i>Nombre d'acteurs ayant la sensation d'avoir leur place dans le réseau</i> : 1 « pas du tout d'accord » ; 2 « pas d'accord » ; 3 « ni d'accord, ni pas d'accord » ; 21 « d'accord » ; 17 « tout à fait d'accord »</p> <p>Intérêt personnel à participer aux réunions du CLSM : 1 « pas du tout d'accord » ; 4 « ni d'accord, ni pas d'accord » ; 17 « d'accord » ; 20 « tout à fait d'accord »</p>

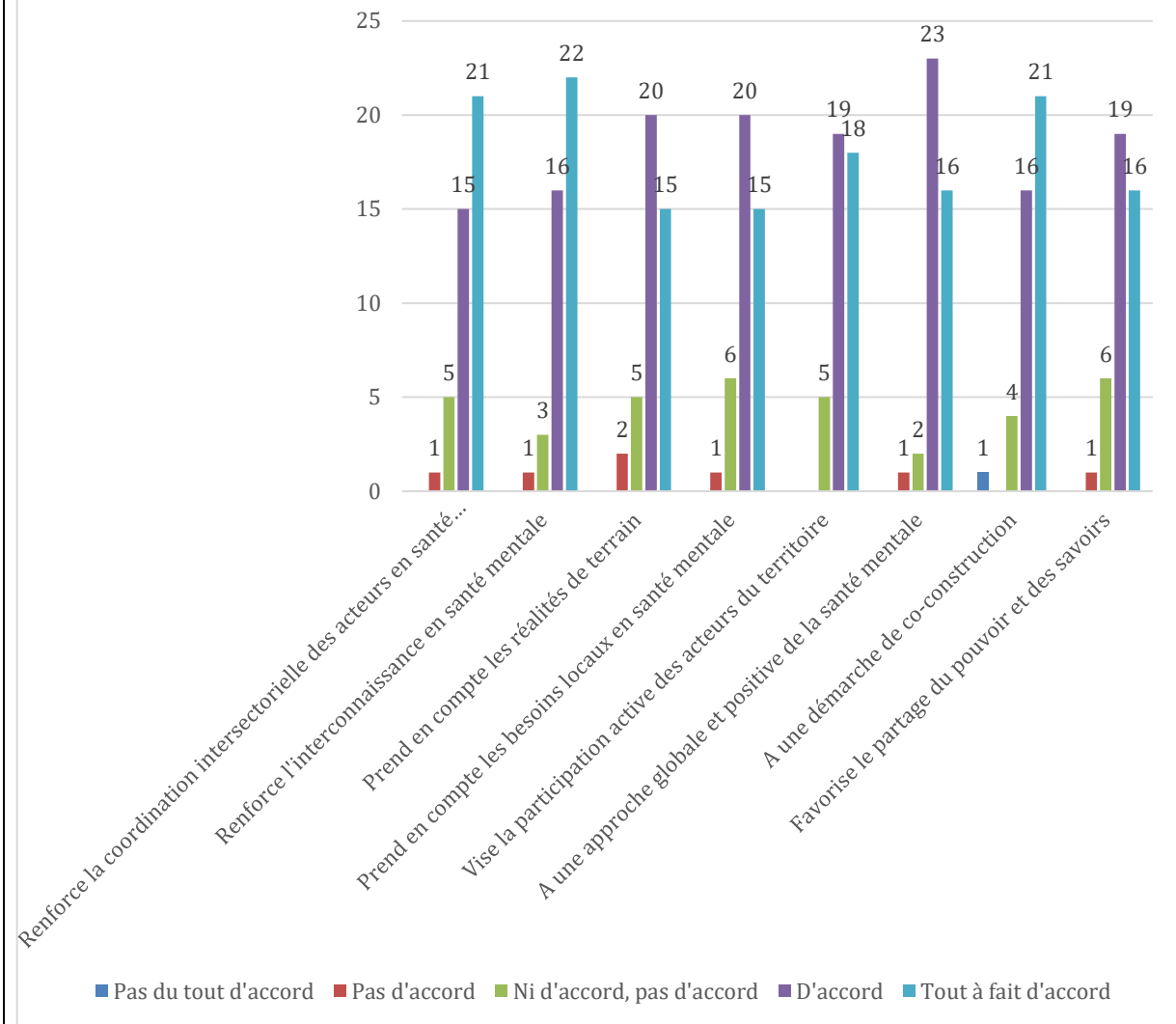








*Nombre de partenaires étant satisfait de l'approche proposée par le CLSM (communautaire) :*



Satisfaction globale du CLSM : 8 « ni d'accord, ni pas d'accord » ; 18 « d'accord » ; 16 « tout à fait d'accord »





### **Eléments complémentaires**

Ce tableau a permis de recenser le nombre de réunions organisées par le CLSM, ainsi que le nombre de participants.

Cela n'inclut évidemment pas le travail de préparation (recherche de données, organisation, animation, rédaction), de concertation avec certains acteurs et de communication.

Ces éléments constituent la part la plus importante de l'activité de la coordinatrice.

### **3.2. Objectif spécifique 2 : Mettre en œuvre une observation en santé mentale sur un territoire donné**

<b>Objectif opérationnel</b>	<b>Critères</b>	<b>Indicateurs et résultats</b>
Mettre en œuvre un diagnostic des besoins et des attentes des acteurs du territoire ; et des ressources existantes (directement ou via une tierce personne)	Existence d'un rapport diagnostic / état des lieux	Un diagnostic territorial de santé mentale a été réalisé d'octobre 2020 à février 2021 Ses objectifs : 1) recueillir la parole de l'ensemble des acteurs du territoire d'Oyonnax-Bellignat-Arbent ayant un rôle à jouer en santé mentale, et d'identifier : - Les structures et dispositifs présents sur le territoire (ressources locales) - Les problématiques et les besoins des acteurs rencontrés - Les problématiques de santé mentale identifiées auprès de leur public cible 2) présenter l'impact des « défis du XXIème siècle » sur la santé mentale d'une population, et les différentes initiatives actuelles du territoire et de ses acteurs pour y faire face.
	Identification des besoins locaux et des ressources	Les besoins des professionnels ont été recensés (45 structures rencontrées sur 57 contactées, en période de couvre-feu/covid). Les ressources existantes (structures) ont été valorisées
	Diagnostic basé sur une méthodologie	Méthodologie du diagnostic : - Définition de la santé mentale sur laquelle s'appuie le diagnostic - Prise en compte des éléments du diagnostic santé de l'ORS - Démarche qualitative / approche compréhensive : entretiens semi-structurés réalisés auprès des professionnels/bénévoles/institutionnels intervenant sur le territoire → les données recueillies relèvent de la perception des professionnels

		<p>rencontrés vis-à-vis des situations auxquelles ils font face. Les données recueillies ne sont ni quantitatives, ni descriptives d'une réalité objective (elles n'indiquent pas la prévalence d'une problématique).</p> <p>- Les données recueillies permettent en revanche de mettre en évidence les facteurs qui influencent la santé mentale des individus sur ces territoires et sur lesquels il est possible d'agir.</p> <p>Concernant la mise en œuvre de la feuille de route, celle-ci a adopté une démarche participative de co-construction avec les acteurs du territoire. Une invitation a été envoyée à l'ensemble des partenaires rencontrés dans le diagnostic pour :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Présenter les données du diagnostic</li> <li>2) Penser collectivement les actions que le CLSM pourrait soutenir, mettre en place</li> <li>3) Ces propositions ont ensuite été discutées en comité technique et soumises à validation en comité de pilotage élargi.</li> </ol>
Mettre en œuvre d'une évaluation du dispositif (directement ou via une tierce personne)	Existence d'un rapport d'évaluation	Oui, pensé en équipe COSM01 et rédigé par la coordinatrice du CLSM. Période d'ingénierie et de rédaction du rapport : de juin à décembre 2023.
Assurer une veille des informations partenariales/actualités/problématiques lors des échanges formels et informels	Partage d'éléments, actualités auprès des partenaires	La bibliothèque du CPA partage plusieurs actualités nationales autour de la santé mentale. Certaines ont été relayées par mail aux acteurs du territoire. Un travail d'information/actualités est réalisé et mis en ligne sur le site Notre santé mentale dans l'Ain. Ce site a été communiqué à l'ensemble des partenaires. Des échanges formels et/ou informels ont lieu pendant/après les réunions organisées par le CLSM.





	Étudier la mise en place d'une bibliothèque vivante	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 journée interprofessionnelle autour de la (de)stigmatisation des troubles psychiques au 2<sup>nd</sup> semestre 2023 → 56 participants</li> <li>• 1 demi-journée « jeu » autour des idées reçues en santé mentale au 2<sup>nd</sup> semestre 2023 + saynètes jouées par les élèves de l'E2C → 72 participants</li> </ul> <p>Participation de la coordinatrice CLSM à une visio d'information aux « bibliothèques vivantes » organisée par ZEST (Vinatier). Invitation de certains partenaires à monter un groupe de réflexion à ce sujet. Les réalités de terrain (manque de personnel, absence d'une association d'utilisateurs sur le territoire) n'ont pas permis de développer ce projet</p>
Réduire le nombre de RDV non-honorés	Mettre à disposition des partenaires un document synthétisant les différents leviers pour limiter l'absentéisme lors des RDV programmés	Revue de la littérature réalisée. Le livret n'a pas été élaboré.
Soutenir le développement des "cafés partenaires" de la maison des adolescents	Existence des cafés partenaires  Type de soutien apporté par la coordo	6 cafés organisés 2022/2023 sur le genre, les addictions, les premières fois, actualités MDA/partenaires, écrans. 1 café décalé par manque d'inscrits.  Relai au réseau de partenaires CLSM Envoi d'idées de thématiques qui préoccupent les partenaires (juin 2022) pour les prochains cafés

#### 3.4. Objectif spécifique 4 : Favoriser l'insertion sociale, l'autonomie et la pleine citoyenneté des habitants

Objectif opérationnel	Critères	Indicateurs et résultats
Mettre en place une instance de réflexion partenariale autour des	Existence de l'instance	Existence d'un « groupe ressources logement-hébergement et santé mentale »

<p>“situations complexes” pour les personnes non inscrites dans un parcours de logement autonome</p>		<p>Un travail de recensement des dispositifs existants intervenant sur le territoire a été réalisé. Une présentation en a été faite en septembre 2022.</p> <p>1 formation autour du « secret professionnel et de l’information partagée » fin 2022 (évaluation en annexe)</p> <p>3 GT ont eu lieu pour construire la charte de fonctionnement du groupe ressources (fin 2022 et 1<sup>er</sup> semestre 2023)</p> <p>1 réunion publique d’officialisation et de lancement du groupe ressources a eu lieu fin du 1<sup>er</sup> semestre 2023 (signature de la charte par les représentants de chaque partie prenante)</p> <p>Un dossier partagé a été créé, accessible aux membres décisionnaires du groupe ressources.</p> <p>La liste des différents documents créés se trouve en annexe.</p> <p>Une évaluation spécifique au fonctionnement de ce groupe a été créée.</p> <p>2 réunions d’étayage ont été programmées suite à l’officialisation de l’instance mais celle-ci n’a pas été saisie par les partenaires.</p>
<p>Soutenir la mise en place des appartements de transition du CMP, dans une logique de parcours d’inclusion dans la cité des personnes vivant avec un trouble psychique</p>	<p>Existence des appartements de transition</p>	<p>Non, il n’y a pas eu d’opportunité pour les mettre en place</p>
<p>Mettre en place un groupe de réflexion pour penser la participation inclusive</p>	<p>Mise en place effective</p>	<p>3 groupes de travail ont eu lieu. Elles ont porté sur la découverte du jardin (en quoi le jardin peut-il participer à l’inclusion/l’accessibilité des personnes avec handicap ?) ; une réflexion sur le règlement intérieur du jardin ; réflexion quant à la rédaction d’une convention de partenariat entre le CSCJP et le CLSM pour que les partenaires et leurs bénéficiaires puissent accéder au jardin dans un cadre défini au préalable.</p> <p>1 demi-journée « d’outillage » autour du multilinguisme en lien avec le jardin devait avoir lieu, mais celle-ci a dû être annulée 2 fois en raison des grèves de transport (1<sup>er</sup> semestre 2023).</p>

	Recrutement stagiaire	<p>Un stagiaire en psychologie sociale a été recruté en janvier 2023. Pour diverses raisons, le stage a été écourté en avril 2023.</p> <p>Le recrutement avait pour objectif de venir questionner les impacts du jardin partagé sur la santé mentale et sociale des usagers ; et d'accompagner le groupe CLSM à la mise en place d'un projet visant à favoriser la mixité sociale et le vivre-ensemble. Cette dernière partie n'a pas pu être mise en œuvre compte-tenu de la durée du stage.</p>
--	-----------------------	---

### 3.5. Objectif spécifique 5 : Favoriser la déstigmatisation et la non-discrimination (équité de traitement, vaincre)

Objectif opérationnel	Critères	Indicateurs et résultats
Organisation d'évènements par les CLSM dans le cadre des SISM	Participation du CLSM pendant les SISM	<p>Thématique SISM 2022 « santé mentale et environnement » : mise en place de l'assemblée plénière du CLSM, avec un focus sur l'axe 3 « cohésion sociale et résilience urbaine » → intervention d'une psychologue pour aborder les liens entre environnement naturel et santé mentale à Bellignat. 47 participants.</p> <p>Thématique SISM 2023 « A tous les âges de la vie, ma santé mentale est un droit » : mise en place d'un groupe de travail au niveau local, réunissant 10 partenaires. Mise en place de 3 évènements avec un objectif de déstigmatisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Journée interprofessionnelle autour de la (dé)stigmatisation des troubles psychiques. 56 participants.</li> <li>- Demi-journée « démêlons le vrai du faux pour notre bien-être » pour déconstruire les idées reçues autour de la santé mentale ; avec une intervention de l'école de la 2<sup>nde</sup> chance pour jouer des saynètes. 72 participants.</li> <li>- Ciné-débat « Le soleil de trop près ». 34 participants.</li> </ul> <p>Ces évènements ont été relayés sur le site web Notre santé mentale dans l'Ain et dans le programme départemental des SISM (annexes). Pour certains évènements, des flyers de communication ont été réalisés (annexes).</p>

		D'autre part, le CLSM a participé à certaines réunions organisées à l'échelle départementale par la coordinatrice des SISM pour faire le lien.
Mettre en place plusieurs stratégies d'actions pour agir contre la stigmatisation en santé mentale	Même évaluation objectif spécifique 3	Cf objectif spécifique 3

### Objectif spécifique 6 : Prévenir et promouvoir la santé mentale

Objectif opérationnel	Critères	Indicateurs et résultats
Soutenir (méthodologique, technique, financier) les acteurs dans leurs projets en lien avec la santé mentale	Accompagnement d'acteurs sur leurs projets	<p>Plusieurs partenaires ont sollicité le soutien du CLSM dans certaines phases de leurs projets :</p> <p><i>Soutien méthodologique :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022 : soutien du CMP adultes dans la préparation d'une présentation de la structure auprès des partenaires locaux</li> <li>- 2022 : aide à la rédaction d'un livret autour des ressources sur le harcèlement scolaire pour le CSCJP de Bellignat, groupe « libérer la parole des femmes »</li> <li>- 2022 : aide à la réflexion quant à un projet Politique de la ville / école Daudet Pagnol sur les liens cadre de vie / santé mentale</li> <li>- 2023 : Etayage du centre social Ouest pour monter un projet (cité éducative) autour du bien-être des jeunes</li> <li>- 2023 : Projet « impact de l'environnement intrafamilial sur la santé mentale des jeunes » - ADSEA Prévention spécialisée</li> <li>- 2023 : soutien au service de santé au travail du CHHB pour la mise en place d'une journée de sensibilisation auprès du personnel de l'hôpital</li> </ul> <p><i>Soutien dans l'animation :</i></p>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022 : Animation d'un atelier autour des « forces et ressources » de chacun pour la journée interprofessionnelle du CLS sur « l'impact des crises sur notre santé mentale »</li> <li>- 2022 : co-animation d'un groupe « libérer la parole des femmes » autour du harcèlement scolaire pour le CSCJP de Bellignat</li> <li>- 2023 : (<i>prévu et reporté</i>) co-animation d'un groupe de parents pour le projet « impact de l'environnement intrafamilial sur la santé mentale des jeunes » - ADSEA Prévention spécialisée</li> </ul> <p><i>Soutien financier :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022 : Journée interprofessionnelle du CLS sur « l'impact des crises sur notre santé mentale »</li> <li>- 2023 : Ateliers théâtres de l'E2C autour de la santé mentale (représentation publique dans le cadre des SISM)</li> </ul> <p><i>Soutien dans la communication :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tout partenaire ayant besoin de relayer des informations (par exemple : Maisons des adolescents, Lieu d'accueil et d'écoute de l'association « les psys du cœur », ADESSA, l'UNAFAM...)</li> </ul>
<p>Accompagner les maîtres d'œuvre du territoire et les conseils citoyens dans les réflexions et les projets en lien avec l'environnement et le cadre de vie des habitants, de sorte à en faire des lieux favorables à la santé mentale</p>	<p>Participation de la coordinatrice aux différentes instances en lien avec le NPNRU et la GSUP</p> <p>Organiser des temps d'échanges avec les bailleurs sociaux en charge de la rénovation urbaine</p>	<p>Revue de la littérature réalisé sur les liens entre cadre de vie et santé mentale. Participation à un comité de pilotage NPNRU au 1<sup>er</sup> semestre 2022 Participation à un temps de rencontre partenarial NPNRU et Labo cité au 2<sup>nd</sup> semestre 2022 ; découverte des quartiers qui ont/vont subir des aménagements. Participation à un café partenaires politique de la ville début 2023.</p> <p>Participation à un groupe technique logement (Dynacité) – 1<sup>er</sup> sem 2022 Participation à la première réunion de diagnostic du 5 place des arcades (Semcoda) – 1<sup>er</sup> sem 2022.</p>

	Participer aux rencontres des conseils citoyens	Non.
Construire un ou plusieurs outils d'enquête pour observer et comprendre comment le jardin partagé peut influencer les comportements de cohésion sociale et le sentiment de bien-être	Recrutement stagiaire  Réalisation de l'enquête de terrain	Un stagiaire en psychologie sociale a été recruté en janvier 2023. Pour diverses raisons, le stage a été écourté en avril 2023.  Le recrutement avait pour objectif de venir questionner les impacts du jardin partagé sur la santé mentale et sociale des usagers ; et d'accompagner le groupe CLSM à la mise en place d'un projet visant à favoriser la mixité sociale et le vivre-ensemble. Seule la 1 <sup>ère</sup> partie a été travaillée. Voici les travaux réalisés dans ce cadre : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction d'une revue de la littérature sur le sujet, problématisation</li> <li>- Création d'une méthodologie d'étude, avec création des outils d'enquête</li> </ul> Compte-tenu de la durée du stage, les outils n'ont pas pu être déployés.
Mettre en place des actions selon les thématiques prioritaires identifiées par les partenaires (autour de la parentalité, l'enfance et l'adolescence)	Actions et contenu Avec quels partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien du CSCJP pour un temps autour du harcèlement scolaire (2022)</li> <li>- Co-construction avec l'ADSEA – Prévention spécialisée d'un projet (2023)</li> <li>- Réunion de réflexion partenariale sur un projet « bien-être » pensé par l'école La Forge (2022)</li> <li>- Préparation avec le CMP enfants-ados de l'animation d'un groupe de travail (2023). GT prévu en novembre reporté en 2024.</li> </ul>

## Discussion et perspectives 2024

---

Le tableau ci-dessus reprend les « faits » illustrant la dynamique du CLSM. Cela ne valorise pas les travaux et réflexions engagés en parallèle, le travail de « bureau » nécessitant un travail de recherche, de lecture, de tri, d'organisation, de planification, de mise en lien pour les évènements, d'étayage en réunion d'équipe... ; ni la participation de la coordinatrice à des réunions partenariales locales ou départementales.

Nous percevons à travers la présentation des actions réalisées que le CLSM a investi l'ensemble de ses axes thématiques. Certains axes ont demandé des temps de réunion plus importants que d'autre ; d'autres ont nécessité des temps de formation/sensibilisation préalables ; d'autres encore des temps d'échanges plus espacés, restreints.

L'évaluation du dispositif CLSM a mis en évidence que la majorité des partenaires souhaitent que le CLSM « poursuive sa lancée », les travaux et actions engagés.

Des propositions complémentaires ont pu être formulées :

- Accentuer les actions de promotion et de prévention de la santé mentale
- Mieux connaître les acteurs du territoire en santé mentale pour fluidifier l'orientation et la coordination des parcours
- Créer des centres de consultation ; trouver des solutions au manque de professionnels
- Renforcer la communication autour du CLSM et des actions menées en santé mentale



Nous pouvons également parler des **perspectives 2024**.

Axe thématique	Objectifs stratégiques envisagés
Axe 1 « prévention de la souffrance psychique et insertion socio-professionnelle »	<p><b>Prévention de la souffrance psychique (continuité des formations PSSM et prévention du suicide)</b></p> <p>1) Constituer un groupe de réflexion et de concertation</p> <p><b>Déstigmatisation</b></p> <p>2) Continuer à participer aux SISM</p> <p>3) Rencontrer les citoyens pour affiner leur demande et attentes autour de la santé mentale dans la communauté</p>
Axe 2 « Logement-hébergement et santé mentale »	<p>1) Identifier les raisons du non-recours à l'instance</p> <p>2) Actualiser les modalités de fonctionnement de l'instance et poursuivre l'animation et la coordination de celle-ci</p>
Axe 3 « Cohésion sociale et résilience urbaine »	<p>1) Accompagner la réflexion pour l'implantation d'une association d'usagers (Groupe d'Entraide Mutuelle)</p> <p>2) Poursuivre le projet partenarial autour du jardin partagé</p>
Axe 4 « Parentalité, enfance et adolescence »	<p>1) Poursuivre le soutien aux partenaires autour de projets concernant la vie familiale</p> <p>2) Initier ou repenser le groupe de réflexion, co-animé avec le CMPIJ, autour de la santé mentale des jeunes</p> <p>3) Etre en lien avec le PTSM pour s'articuler autour de l'action « sensibiliser les jeunes à la santé mentale »</p>

- ✓ L'assemblée plénière « bilan » du CLSM sera organisée au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.
- ✓ Le CLSM continuera à soutenir les partenaires autour de la santé mentale, à leur demande.
- ✓ Les communes d'Oyonnax et de Bellignat poursuivent leur engagement financier permettant la mise en place d'actions.

## **ANNEXES**

---

**Annexe I :** Gouvernance : membres du comité de pilotage et du comité technique

**Annexe II :** Evaluations des actions : PSSM, journée de déstigmatisation des troubles psychiques, évènement « démêlons le vrai du faux » (dont création d'un jeu), sensibilisation de l'UNAFAM, formation secret professionnel et travail interinstitutionnel

**Annexe III :** Documents autour de l'instance ressource « logement-hébergement et santé mentale »

**Annexe IV :** Programme des SISM départemental 2022 et 2023

**Annexe V :** Communications sur le CLSM : articles du Progrès et d'Inter'action 01 ; communication des actions : affiches et flyers évènementiels réalisés (évènements grand public)

**Annexe VI :** Questionnaire d'évaluation du dispositif

## **ANNEXE I**

### **Membres du comité de pilotage :**

- Le CPA représenté par :
  - le Directeur ou son représentant ;
  - le chef de secteur ou son représentant ;
  - la Coordination Santé Mentale de l'Ain ;
- Les villes d'Oyonnax-Bellignat représentées par :
  - les Maires ou leur représentant ;
  - le CCAS d'Oyonnax ;
  - la coordinatrice de l'ASV et du CLS ;
  - des représentants des deux conseils citoyens (Politique de la ville d'Oyonnax et Direction du Centre social de Bellignat)
- L'Agence Régionale de Santé (ARS ARA), représentée par la Direction départementale de l'Ain ;
- Le Conseil Départemental, représenté par la Direction territoriale Bugey –Pays de Gex du service Solidarité
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) de l'Ain représentée par le délégué du Préfet aux quartiers
- Les bailleurs sociaux représentés par :
  - la responsable du pôle clientèle de Dynacité
  - la Directrice de Semcoda ;
- Vivre en ville représentée par sa Directrice
- L'UNAFAM de l'Ain représentée par le délégué départemental
- Alfa3a représenté par le chef de service du CHRS le Regain
- La Maison des Adolescents (MDA) représentée par sa Responsable
- Le Centre Hospitalier du Haut-Bugey représenté par son Directeur
- L'Education Nationale représentée par la conseillère technique des services de l'éducation nationale
- La CPAM représentée par sa Directrice adjointe

### **Membres du comité technique :**

- Elu aux affaires sociales et à la santé de la ville d'Oyonnax
- Directrice du CCAS d'Oyonnax
- Maire de Bellignat
- Directrice générale des services de Bellignat
- Coordinatrice ASV / CLS d'Oyonnax-Bellignat-Arbent
- Chargée de mission santé publique de l'ARS
- Cadre de santé de proximité du CMP adultes
- Directrice de la politique de la ville
- Responsable de la coordination santé mentale de l'Ain
- Coordinatrice du CLSM d'Oyonnax-Bellignat

## ANNEXE II

### Formations *Premiers secours en santé mentale*

- Formation module jeunes (octobre 2022)  
10 présents pour 15 inscrits

1- Pour chaque objectif de la formation, estimez selon vous, votre degré d'atteinte  
(0 = pas du tout atteint ; 10 = complètement atteint)

	Objectif 1: Renforcer ses connaissances sur le développement global à l'adolescence		Objectif 2: Acquérir des connaissances de base concernant les troubles de santé mentale spécialement chez les jeunes		Objectif 3: Mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale		Objectif 4 : Développer des compétences relationnelles, écouter sans jugement, rassurer et donner une information adaptée	
	Début de formation	Fin de formation	Début de formation	Fin de formation	Début de formation	Fin de formation	Début de formation	Fin de formation
<b>Moyenne</b>	4,5	8,0	3,7	8,3	3,1	7,8	5,6	8,7
<b>Ecart (+)</b>		3,5		4,6		4,7		3,0

	Objectif 5 : Je me sens à même d'identifier des troubles de santé mentale émergents ou des états de crise au niveau du public que j'accompagne dans ma pratique professionnelle		Objectif 6 : Je me sens armé pour entrer en relation d'aide auprès des personnes qui semblent souffrir de troubles de santé mentale émergents ou être en situation de crise		Objectif 7 : J'ai l'intention d'engager une relation d'aide auprès des personnes qui me semblent présenter des troubles de santé mentale émergents ou des états de crise		Objectif 8 : Je me sens capable d'agir auprès des personnes dont les comportements traduisent des troubles de santé mentale émergents ou des états de crise	
	Début de formation	Fin de formation	Début de formation	Fin de formation	Début de formation	Fin de formation	Début de formation	Fin de formation
<b>Moyenne</b>	3,6	7,3	3,4	7,3	4,5	7,7	3,6	7,3
<b>Ecart (+)</b>		3,7		4,0		3,2		3,7

- Formation module jeunes (novembre 2022)  
13 présents pour 16 inscrits

	Objectif 1: Renforcer ses connaissances sur le développement global à l'adolescence		Objectif 2: Acquérir des connaissances de base concernant les troubles de santé mentale spécialement chez les jeunes		Objectif 3: Mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale		Objectif 4 : Développer des compétences relationnelles, écouter sans jugement, rassurer et donner une information adaptée	
	Début de formation	Fin de formation	Début de formation	Fin de formation	Début de formation	Fin de formation	Début de formation	Fin de formation
<b>Moyenne</b>	5,0	7,3	2,9	8,0	2,4	7,8	5,5	8,1
<b>Ecart (+)</b>		2,3		5,1		5,4		2,6

	Objectif 5 : Je me sens à même d'identifier des troubles de santé mentale émergents ou des états de crise au niveau du public que j'accompagne dans ma pratique professionnelle		Objectif 6 : Je me sens armé pour entrer en relation d'aide auprès des personnes qui semblent souffrir de troubles de santé mentale émergents ou être en situation de crise		Objectif 7 : J'ai l'intention d'engager une relation d'aide auprès des personnes qui me semblent présenter des troubles de santé mentale émergents ou des états de crise		Objectif 8 : Je me sens capable d'agir auprès des personnes dont les comportements traduisent des troubles de santé mentale émergents ou des états de crise	
	Début de formation	Fin de formation	Début de formation	Fin de formation	Début de formation	Fin de formation	Début de formation	Fin de formation
<b>Moyenne</b>	3,4	7,8	3,2	7,4	5,1	7,6	4,5	7,3
<b>Ecart (+)</b>		4,4		4,2		2,5		2,8

- Formation module standard (juin 2023)

14 présents pour 16 inscrits

	MOYENNE
Je me sens plus à même d'identifier des troubles de santé mentale émergents ou des états de crise au niveau du public que j'accompagne dans ma pratique professionnelle	4,34/5
Je me sens mieux armé pour entrer en relation d'aide auprès des personnes qui semblent souffrir de troubles de santé mentale émergents ou être en situation de crise	4,46/5
J'ai davantage l'intention d'engager une relation d'aide auprès des personnes qui me semblent présenter des troubles de santé mentale émergents ou des états de crise :	4,38/5
Je me sens davantage capable d'agir auprès des personnes dont les comportements traduisent des troubles de santé mentale émergents ou des états de crise	4,26/5

### Sensibilisation aux troubles psychiques par l'UNAFAM (novembre 2022)

16 participants pour 19 inscrits

**En moyenne, les participants sont tout à fait d'accord pour dire que la séance de sensibilisation leur a permis :**

- d'avoir une idée plus précise de ce que sont les troubles psychiques (92%)
- d'apprendre des informations spécifiques à certains troubles psychiques (symptômes; prise en charge, conséquences) (88%)
- de mieux distinguer le handicap mental du handicap psychique (96%)
- de questionner les représentations qu'ils se sont des personnes porteuses de troubles psychiques (94%)
- ont l'intention de modifier l'attitude qu'ils ont vis-à-vis des personnes porteuses de troubles psychiques (94%)
- recommandent cette séance de sensibilisation (99%)

## Formation « secret professionnel et travail interinstitutionnel » (décembre 2022)

12 participants pour 12 inscrits

<b>Titre de l'action</b>	<b>TRAVAIL EN RESEAU PLURI PROFESSIONNEL ET SECRET PROFESSIONNEL</b>								
<b>Client si INTRA (sinon, noter INTER)</b>	<b>MAIRIE D'OYONNAX / CCAS DE BELLIGNAT</b>								
<b>Date</b>	<b>12/12/2022</b>								
<b>Intervenant</b>	<b>V. ROLLY</b>								
<b>Nombre de questionnaires</b>	<b>11</b>								
	<b>1</b>		<b>2</b>		<b>3</b>		<b>4</b>		<b>Contrôle</b>
	<b>Nombre</b>	<b>%</b>	<b>Nombre</b>	<b>%</b>	<b>Nombre</b>	<b>%</b>	<b>Nombre</b>	<b>%</b>	
<b>Satisfaction globale</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>2</b>	<b>18%</b>	<b>9</b>	<b>82%</b>	<b>11</b>
<b>Réponses à mes attentes</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>1</b>	<b>9%</b>	<b>3</b>	<b>27%</b>	<b>7</b>	<b>64%</b>	<b>11</b>
<b>Contenus du programme</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>1</b>	<b>9%</b>	<b>10</b>	<b>91%</b>	<b>11</b>
<b>Supports pédagogiques</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>5</b>	<b>45%</b>	<b>6</b>	<b>55%</b>	<b>11</b>
<b>Impact sur le projet professionnel</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>2</b>	<b>18%</b>	<b>4</b>	<b>36%</b>	<b>5</b>	<b>45%</b>	<b>11</b>
<b>Vie du groupe</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>1</b>	<b>9%</b>	<b>10</b>	<b>91%</b>	<b>11</b>
<b>Organisation matérielle</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>2</b>	<b>18%</b>	<b>9</b>	<b>82%</b>	<b>11</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0%</b>		<b>4%</b>		<b>23%</b>		<b>73%</b>	<b>100%</b>

- Les participants ont mis en avant la pertinence de pouvoir se réunir, partager sur leur pratique et mieux saisir celle des autres.
- Les mises en situation autour de « cas concrets » ont été appréciées et ont permis d'éclairer le groupe sur les enjeux et futures modalités de fonctionnement de la commission CLSM

## Atelier présentation des dispositifs en prévention du suicide (septembre 2023)



CONSTRUIRE A L'ÉCHELLE DU  
TERRITOIRE LA PRÉVENTION DU  
SUICIDE

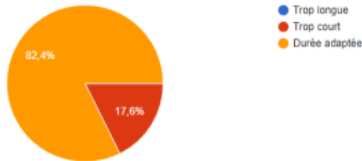
VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2023

### EVALUATION

#### Organisation :

La **durée** du temps de regroupement vous a-t-elle semblé adaptée ?

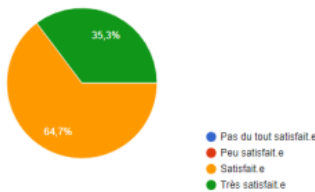
17 réponses



#### Déroulement :

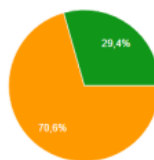
Êtes-vous satisfait.e de votre **participation** ?

17 réponses



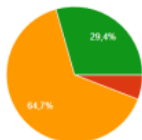
Êtes-vous satisfait.e de l'**animation** ?

17 réponses



Êtes-vous satisfait.e des **échanges entre les participants** ?

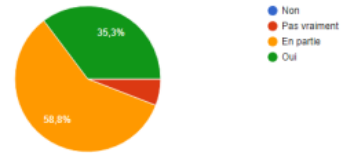
17 réponses



#### Contenu :

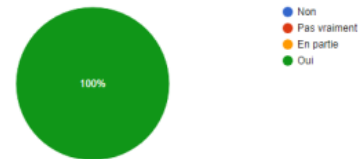
Avez-vous le sentiment d'avoir pu **favoriser l'interconnaissance entre les personnes formées** ?

17 réponses



Avez-vous le sentiment d'avoir pu **approfondir vos connaissances sur les dispositifs en prévention du suicide** ?

17 réponses



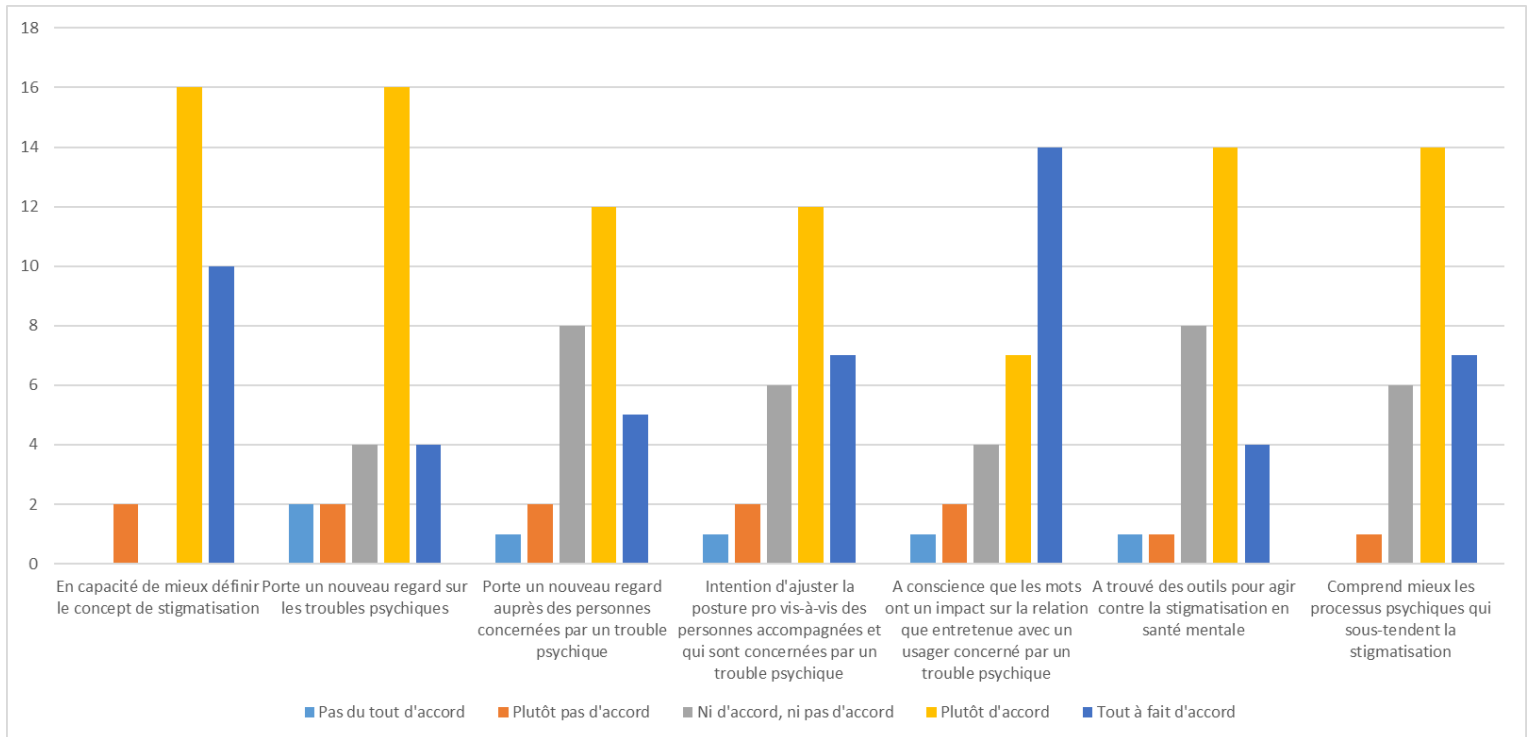
#### Points forts : 14 réponses

- Accompagnement différents publics - Outils d'orientation adapté
- Augmenter son réseau - Approfondir ses connaissances
- Descriptifs des différents dispositifs - Se rassurer sur sa pratique pro
- Connaissance des dispositifs / plateformes - Diversité des participants
- Différents intervenants - Jeu d'inclusion du début
- le 3114 - Ne pas avoir peur de poser la question pour le suicide
- Découverte des dispositifs - Qualité des interventions
- Le contenu - Les échanges
- Le rappel du 3114 - Les partenaires présents
- Organisation + - Qualité et diversité des intervenants
- Echanges - Présentiel
- Durée - Animation
- Echanges de qualité - Ressources et interlocuteurs
- La présentation des différents dispositifs

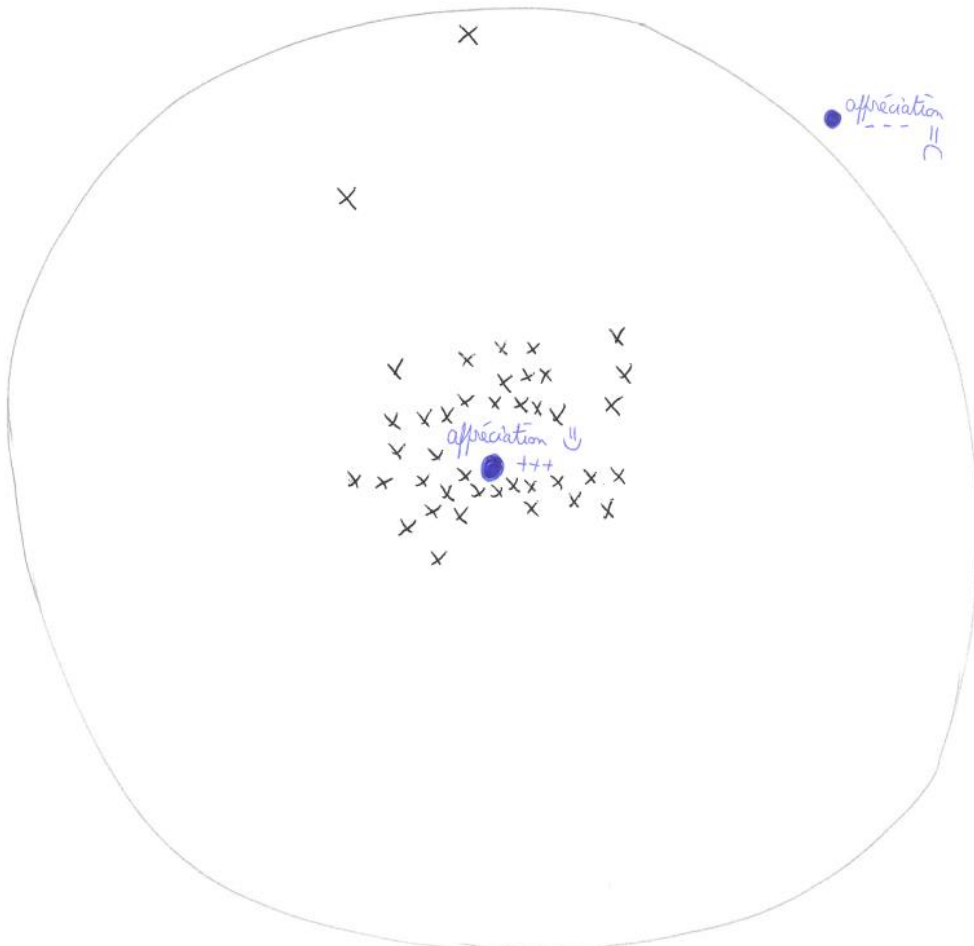
Les participants déplorent le manque de cas pratiques / étude de cas ; et de témoignages de la part de professionnels.



## Journée de déstigmatisation des troubles psychiques (octobre 2023)



## Evènement de sensibilisation grand public « démêlons le vrai du faux » (octobre 2023)





## **ANNEXE III**

Documents nécessaires au bon fonctionnement de l'instance « logement-hébergement et santé mentale » :

- Charte de l'instance
- Signataires de la charte

### **Documents pour le professionnel :**

1. Fiche « comment identifier qu'une personne est en souffrance psychologique ? »
2. Fiche « outil » concernant la posture à privilégier au moment d'annoncer à l'utilisateur qu'il serait opportun de discuter de sa situation en groupe ressources
3. Arbre décisionnel sur le secret professionnel et l'information partagée
4. Note d'information détaillée sur le secret professionnel et l'information partagée
5. Document sur « la personne de confiance » (Psycom)
6. Modèle type de rédaction du compte-rendu, précisant le plan d'actions à mettre en place

### **Documents à transmettre à l'utilisateur :**

7. Document à destination de l'utilisateur l'informant sur ses droits
8. Document à destination de l'utilisateur lui expliquant le processus (objectif du groupe ressources, mode de fonctionnement, professionnels présents, devenir de ses données personnelles)
9. Document simplifié sur « la personne de confiance » (HAS)

### **Documents à transmettre à la coordinatrice CLSM :**

10. Document recueillant le consentement éclairé de la personne (à transmettre à la coordinatrice CLSM)
11. Fiche de saisine de la commission CLSM
  
12. Flyer de communication du groupe ressources

Les documents sont accessibles au lien suivant : [https://cpa01fr0-my.sharepoint.com/:f:/g/personal/marina\\_peuvergne\\_orsac-cpa01\\_fr/EvxzhdVnqM5OgNd-cCcvVI0BKakxNL5e0fIZt9A5Ahf\\_XA](https://cpa01fr0-my.sharepoint.com/:f:/g/personal/marina_peuvergne_orsac-cpa01_fr/EvxzhdVnqM5OgNd-cCcvVI0BKakxNL5e0fIZt9A5Ahf_XA)

Un identifiant et un mot de passe sont nécessaires.



Les dispositifs et commissions  
*Logement - Hébergement*  
A Oyonnax et Bellignat



X



Groupe Ressources  
« Santé mentale et logement-  
hébergement »

Pour un accompagnement pluridisciplinaire et  
coordonné

## ANNEXE IV

- Affiche des SISM 2022

**33<sup>e</sup> ÉDITION**

Semaines d'information  
sur la **santé mentale**

Centre psychothérapique  
DE L'AIN

10 - 23 OCTOBRE 2022

**31**  
Manifestations  
dans l'Ain

POUR MA SANTÉ MENTALE,  
AGISSONS POUR NOTRE  
ENVIRONNEMENT

**+ d'infos**

**Coordination SISM 2022**  
04 74 52 24 42 - 04 74 52 24 85  
Programme téléchargeable sur  
[www.sante-mentale-ain.fr](http://www.sante-mentale-ain.fr) et [www.cpa01.fr](http://www.cpa01.fr)

[www.semaines-sante-mentale.fr](http://www.semaines-sante-mentale.fr)  
@Sism\_Officiel



Impression : CATTIP Le Par Chemin, Imprimerie du CPA - 4 rue Georges Cuvier 01000 Bourg-en-Bresse - 04 74 52 27 01 - [parchemin.imprimerie@orsac-cpa01.fr](mailto:parchemin.imprimerie@orsac-cpa01.fr) - [www.le-par-chemin.fr](http://www.le-par-chemin.fr)

- Affiche des SISM 2023



\*Inspiré de la thématique annuelle nationale.



impression : CATTP Le Par Chemin, Imprimerie du CPA - 4 rue Georges Cuvier 01000 Bourg-en-Bresse - 04 74 52 27 01 - parchemin.imprimerie@orsac-cpa01.fr



- Articles du Progrès

HAUT-BUGEY

# Santé mentale de la population : le diagnostic local est connu

Le bien-être des habitants est un souci pris au sérieux par les élus de Bellignat et Oyonnax qui viennent d'installer un conseil local de santé mentale. Ce nouvel outil va permettre de mettre en œuvre un plan d'actions auprès des plus fragiles.

« Quand on parle de santé mentale, on pense à la psychiatrie, à la folie, mais nous en sommes loin ! » insiste d'emblée Laurent Harmel. Le maire adjoint de la ville d'Oyonnax se veut rassurant : tout le monde n'est pas bon à enfermer !

« La santé mentale est un état de bien-être. De celui-ci va dépendre la capacité de l'individu à s'intégrer au sein de la société, de son environnement », explique l' élu. Dans un monde en perpétuel changement, face aux crises qui se succèdent (terrorisme, Covid-19, etc.), nombreux sont les facteurs de stress pouvant engendrer des souffrances psychologiques, voire un déséquilibre psychique.

## Il y a bien un « malaise »

« Notre rôle est d'anticiper et de limiter tous risques de troubles susceptibles de basculer vers des comportements plus graves », poursuit le premier adjoint. Pour cela, la Ville s'est rapprochée de Bellignat, confrontée aux mêmes problématiques. Ensemble, les deux communes ont installé un conseil local, sorte d'observatoire du vivre ensemble. En lien étroit avec l'Agence régionale de santé (ARS) et le centre psychothérapique de l'Ain qui dispose d'une antenne désormais rue du D' Farjon, une chargée de mission a été embauchée.

Marina Peuvergne a pris ses



Marina Peuvergne, médiatrice de réseaux en santé mentale, et Laurent Harmel, adjoint au maire d'Oyonnax. Photo Progrès/Cedric LOUBET

## Quatre axes prioritaires

Le conseil local de santé mentale a défini quatre axes prioritaires pour le territoire Bellignat-Oyonnax : la prévention de la souffrance psychique et l'insertion socio-professionnelle ; les questions du logement et de l'hébergement ; la cohésion sociale et la résilience urbaine à savoir, comment accompagner les personnes à faire face aux crises, à des situations dont ils n'ont pas le contrôle ; et enfin accompagner les partenaires sur les questions de parentalité, d'enfance et d'adolescence.

« Ces thématiques, ce sont les acteurs de terrain qui les ont fait remonter. Nous avons mis du temps car la phase d'échanges était essentielle. Au bout du compte, nous collons vraiment à la réalité du territoire », insiste Laurent Harmel.

fonctions il y a un peu plus d'un an. Médiatrice de réseaux en santé mentale, la jeune femme s'est attachée à aller au-devant des acteurs du territoire afin de dresser un état précis des lieux. « Pendant près de quatre mois, j'ai rencontré les associations, les bailleurs sociaux, les structures d'insertion professionnelle et sociale, le pôle petite enfance, etc. J'ai échangé sur leurs

missions, leurs soucis. Cela m'a permis de mieux connaître les communes, leur dynamique, et les axes d'amélioration. »

Le diagnostic établi ne souffre d'aucun doute : le malaise existe, renforcé par des déterminants connus. « Le logement, la précarité, l'accès aux soins, à certains dispositifs énumère Marina Peuvergne. Au sein des centres d'hébergement, des personnes sont

en souffrance psychique, avec des troubles avérés. Il y a aussi la question de la parentalité qui revient souvent. Notamment la difficulté à accompagner les enfants d'un point de vue scolaire, ou tout simplement au quotidien, à la maison. »

## « Le rouge qui faisait défaut »

Un plan d'actions a été élaboré (lire par ailleurs). « Il doit être validé par le comité de pilotage qui se réunira au cours du premier trimestre 2022. Il sera déployé ensuite », détaille Marina Peuvergne dont le travail a été accueilli avec un grand soulagement. « Les acteurs avec qui j'ai échangé se disent démunis. Notamment les bailleurs sociaux, les hébergeurs. La santé mentale est un sujet qu'ils ne connaissent pas. Ils avaient besoin d'une aide, d'un dispositif identifié pour les épauler et proposer à leurs interlocuteurs un accompagnement adapté. » Le

## REPÈRES

### ■ Une écoute téléphonique à disposition

Lors du premier confinement, en mars 2020, le centre psychothérapique de l'Ain a mis en place une écoute téléphonique. Ce dispositif baptisé « Écho santé mentale » fonctionne toujours. Les personnes en situation de faiblesse mais aussi les proches, les aidants peuvent la contacter, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 17 h 30. Il suffit de composer le 04 74 52 24 40. Les personnes seront ensuite, si besoin, orientées vers la structure la plus proche.

conseil local de santé mental est désormais « le rouge qui faisait défaut », se réjouit Laurent Harmel.

Cédric LOUBET

- Mention du projet « santé mentale et jardin partagé » dans le document « Bonnes idées et pratiques prometteuses : santé mentale et environnement en promotion de la santé » de l'IREPS Auvergne Rhône-Alpes (p 72)

CATÉGORIE	DÉPT.	INTITULÉ DE L'ACTION	OBJECTIFS	PUBLIC	PORTEUR
Espaces de vie et santé mentale	Ain (01)	<b>Accroître la mixité sociale et la santé mentale via les jardins partagés</b>	Faire du jardin partagé un lieu inclusif et accessible à tous via la mise en place d'un groupe de réflexion pour penser la participation inclusive, la cohésion sociale, la mixité sociale.	Professionnelle-s, habitant-e-s d'Oyonnax et de Bellignat.	<b>CLSM et centre social</b> de Bellignat
	Contact : marina.peuvergne@orsac-cpa01.fr				

#### Communication des actions du CLSM :

- Assemblée plénière « santé mentale et environnement naturel » (octobre 2022)

**RENCONTRE**  
AUTOUR DE LA  
**SANTÉ MENTALE  
ET ENVIRONNEMENT**

VENDREDI 14 OCTOBRE  
POT D'ACCUEIL À 14H

CENTRE SOCIAL ET  
CULTUREL JACQUES  
PREVERT - SALLE FAMILLES  
1D PLACE DES ARCADES  
BELLIGNAT

ENTRÉE GRATUITE  
ET OUVERTE À TOUS

Conseil local de santé mentale d'Oyonnax-Bellignat

ars  
Centre psychotérapeutique DE CAR  
Oyonnax  
bellignat  
CLSM  
CSCJP  
Centre Social et Culturel Jacques Prevert



- « Démêlons le vrai du faux » (octobre 2023)

**RDV LE 9 OCTOBRE  
2023 14H**

A L'ATELIER  
30 BIS RUE ST  
EXUPÉRY - OYONNAX

**DÉMÊLONS LE VRAI  
DU FAUX POUR  
NOTRE BIEN-ÊTRE**

GRATUIT - OUVERT A TOUS

GOÛTER OFFERT

- Jeux autour des idées reçues
- Saynètes jouées par les élèves de l'école de la 2nde chance

CLSM Oyonnax bellignat Centre psychothérapique DE L'AIN ars



- Exposition « Carnet de strip »

LE DISPOSITIF CULTURE NOMAD DU CENTRE PSYCHOTHÉRAPIQUE DE L'AIN  
& LYON BD FESTIVAL PRÉSENTENT

# CARNET DE STRIP

EXPOSITION DE STRIPS-BD RÉALISÉS PAR DES PARTICIPANTS  
DE TOUS HORIZONS AVEC L'AIDE DE L'AUTRICE ANJALE

**L**es strips, vous connaissez ? Ce sont des petites histoires, souvent humoristiques, en 3 ou 4 cases de BD disposées à l'horizontal. Simple, efficace, ce procédé permet de raconter un gag ou une situation en allant droit au but, sans fioritures.

C'est ce que nous avons proposé de créer à des groupes de participants à l'automne 2022, avec l'aide d'Anjale, au Centre psychopathologique de l'Ain. Patients, soignants, personnes extérieures se sont retrouvés pour imaginer une histoire en 3 cases. 2 thématiques au choix imposées par l'artiste.

4 ateliers ont été nécessaires pour imaginer le scénario, faire le brouillon, le crayonné, l'encre et les couleurs.

Et le résultat est bien là ! 17 strips humoristiques et touchants vous sont proposés dans cette exposition. Histoires réelles ou imaginaires, personnages fantasmés, à travers les créations des participants, nous plongeons dans des univers très différents où le regard porté est toujours décalé et original. A ces strips s'ajoutent des avatars de personnages, créés eux-aussi par les participants, et 2 strips d'Anjale elle-même.

Un carnet de strips regroupant tout ce que vous voyez dans l'exposition a été également réalisé par le CATT- Le Par Chemin.

Cette exposition est le fruit d'un travail collectif ambitieux et artistique, un très grand merci à tous les participants et partenaires !

Et bonne visite à vous !

Projet en collaboration avec le CATT- Le Par Chemin du CPA, le Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CPA) de Montrevel-en-Bresse, l'Hôpital de jour (CPA) le Bastion, le réseau de Lecture Publique de Bourg-en-Bresse et la médiathèque communautaire de Montrevel-en-Bresse-Grand Bourg Agglomération.

Artiste  
**Anjale**

Graphiste  
**Jean-Baptiste Pollien**

Commissaire d'exposition  
**Franceline Malharin-Borrel**

Suivi logistique  
**Maximilien Tixier**

Impression  
**CATT- Le Par Chemin (CPA)**

**+ D'INFOS**

Culture NoMad-CPA au 0474522469 ou [culture.nomad@orsac-cpa01.fr](mailto:culture.nomad@orsac-cpa01.fr)

Facebook : [@CultureNoMadCPA](https://www.facebook.com/CultureNoMadCPA)












- Ciné-débat *Le soleil de trop près* (octobre 2023)



SAISON  
23→24

**CINÉ DÉBAT**

**MERCREDI 11 OCTOBRE À 20H**  
Débat co-animé par Patrick Paturat et Marina Peuvergne

**ENTRÉE LIBRE**

**LE SOLEIL DE TROP PRÈS**  
UN FILM DE BRIEUC CARNAILLE

**+D'INFOS**  
Cinéma Centre Culturel Aragon | 04 74 81 96 80  
Achetez vos places en ligne sur [allocine.fr](http://allocine.fr)

- Demi-journée de présentation des dispositifs ressources en prévention du suicide (ADESSA)



## CONSTRUIRE A L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE LA PRÉVENTION DU SUICIDE

JOURNÉE DE REGROUPEMENT

Depuis 2021, le CLSM d'Oyonnax - Bellignat en lien avec l'ADESSA œuvre autour de la prévention du suicide.

Nous vous proposons une demi-journée pour **renforcer l'interconnaissance des acteurs** mobilisés autour de ce sujet et **étayer le réseau**.

Ce temps de regroupement s'articule avec la structuration nationale de la stratégie globale de prévention du suicide qui a vu naître des dispositifs tels que **Vigilans**, **Papageno** ou le **3114** - numéro national de prévention du suicide - que nous vous proposons de découvrir.

Rythmée, interactive et bienveillante, cette rencontre alternera animations, présentations, ateliers et moments conviviaux !

### PROGRAMME

- 9H30-10H00 : Ouverture des échanges
- 10H00-10H45 : Présentation de dispositifs existants
- 10H45-11H00 : Pause avec atelier
- 11H00-12H15 : Présentation de dispositifs existants
- 12H15-12H30 : Evaluation et clôture des échanges

### PUBLIC CIBLE

Toutes les personnes ayant assisté :

- Soit à l'un des modules « Agir en prévention du suicide » :
  - o Formation à l'intervention de crise suicidaire
  - o Formation à l'évaluation du potentiel suicidaire et à l'orientation
  - o Formation Sentinelle au repérage de la crise suicidaire
- Soit à une formation Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)

### INTERVENANT·ES

- Dorra BEN HASSINE, *Psychologue Ain'Appui*
- Charlotte COLLOD, *Chargée de mission Santé Publique à l'ARS, délégation de l'Ain*
- Ruxandra JORIOZ, *Coordinatrice du Pôle Articulation aux dispositifs d'aide à distance et d'écoute du 3114*
- Nathalie PAUWELS, *Chargée du déploiement national du programme Papageno*
- Maxime VIEUX, *Psychologue social et Chargé de mission au Centre de Prévention du Suicide (CH Le Vinatier)*

**8 SEPTEMBRE  
2023  
9H15 - 12H30**

Maison Associative  
Fernand -Sambardy  
1, rue du Bac  
01100 BELLIGNAT

**PARTICIPATION GRATUITE**

**INSCRIPTION  
OBLIGATOIRE**  
avant le 25/08/2023



## **ANNEXE VI**

Questionnaire d'évaluation du dispositif accessible ici :

<https://forms.office.com/e/AHHiJymjVv>